

<http://www.snetap-fsu.fr/Repression-contre-la-famille-d-accueil-de-Madama-Diawara-Retour-du-delit-de.html>



Répression contre la famille d'accueil de Madama Diawara. Retour du délit de solidarité ?

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : jeudi 14 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Jeudi 16 septembre 2021, Véronique De Marconnay et Eric Durupt, le couple qui avait accueilli le jeune Malien Madama Diawara, était convoqué par la Police Aux Frontières de Gerzat dans les locaux de la gendarmerie de Loudes (Haute Loire).

À 8h, ils se sont présentés à la gendarmerie et ont été immédiatement séparés et placés en garde à vue par les fonctionnaires de la PAF. À partir de ce moment et jusqu'à la fin de la garde à vue, qui s'est terminée dans l'après-midi, ils n'ont pas été autorisés à communiquer l'un avec l'autre.

Leur domicile a été perquisitionné, sous leurs yeux. La perquisition s'est soldée par la saisie de leurs deux ordinateurs personnels et d'un téléphone portable. De retour à la gendarmerie, Eric Durupt et Véronique de Marconnay ont subi, séparément, un interrogatoire dans le cadre d'une enquête préliminaire dont l'objet serait des soupçons sur une supposée affaire de faux papiers, en lien avec les deux mineurs étrangers qu'ils avaient accueillis chez eux pendant près de deux ans.

En toute légalité, puisque les deux jeunes leur avaient été confiés par une Juge pour Enfants afin qu'ils puissent s'occuper d'eux (santé, éducation, intégration...) et veiller sur eux en tant que TIERS DIGNES DE CONFIANCE (TDC) jusqu'à leur majorité.

Véronique de Marconnay et Eric Durupt réfutent en bloc ces accusations de malversation dans le but supposé d'obtenir un titre de séjour pour Madama. Ils les considèrent comme infondées et insensées.

La convocation, la mise en garde à vue, les interrogatoires, l'enfermement en cellule, la confiscation d'un outil de travail essentiel (pour des enseignant-es), les menaces de poursuites judiciaires étaient-ils vraiment justifiés ? Tout un arsenal est utilisé pour réprimer ce qui ressemble fort à un « délit » de solidarité.

Nous rappelons aux personnes que cela pourrait intéresser que la répression judiciaire se poursuit contre :

- Madama Diawara, accusé de faux, usage de faux, etc. Son procès aura lieu au Tribunal Judiciaire du Puy-en-Velay le 5 octobre 2021. Il est toujours sous le coup d'une OQTF avec IRTF de 24 mois délivrée par le préfet de Haute-Loire.

Répression contre la famille d'accueil de Madama Diawara. Retour du délit de solidarité ?

- Eric Durupt, poursuivi pour outrage à agent, qui comparaitra devant le Procureur de la République au Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand le 12 novembre 2021.

Nous dénonçons encore une fois, et condamnons l'acharnement étatique à l'encontre de deux de ses militants.es.

Nous estimons que l'État salit la solidarité et l'engagement dont ont fait preuve Eric et Véronique, ainsi que les membres du RESF43.

Nous exigeons l'arrêt des poursuites à l'encontre d'Eric et Véronique, ainsi que la régularisation de Madama.

[Lire le précédent communiqué en date du 20 mai 2021.](#)